

Le lien passerelle

Il s'adresse aux jeunes de 10 & 13 ans

Qu'est ce que le lien passerelle ?

Afin de faciliter le passage de votre enfant de 10 ans de l'accueil de loisirs à la maison des jeunes, un service spécifique vous est proposé les vacances scolaires:

- Un accueil de 07h30 à 10h00 à la maison de l'enfance.
- Un animateur de la MDJ vient chercher les jeunes à 10h00 pour la MDJ.
- Une restauration le midi.

Tarifification du lien passerelle

- Accueil de 07h30 à 10h00 facturé à la 1/2 heure sur la même base que le périscolaire.
- Repas du midi sur la même base que le restaurant scolaire.
- Participation annuelle pour la MDJ fixée par le conseil municipal de 6€.

Comment s'inscrire aux animations de la MDJ ?

Dès la sortie du programme d'animations des vacances scolaires (environ 3 semaines avant celle-ci).

Places limitées sur certaines animations



Afin de faciliter les inscriptions aux animations, une feuille annexe est mis à la disposition des jeunes et des parents avec le programme des vacances.

1. Remplir le TABLEAU ANNEXE en notant les dates et les activités choisies
2. Signer avec votre enfant la feuille.
3. Venir à la MDJ pour finaliser les inscriptions avec un animateur pendant les horaires d'ouvertures (voir chapitre **Où & comment se renseigner ?**) ou par mail ou téléphone.

- En cas d'annulation de l'activité, merci de prévenir 48 heures à l'avance. Passé ce délai, le règlement de l'activité vous sera réclamé.

Les modalités de la MDJ

Comment s'inscrire à la MDJ ?

- Le jeune doit avoir 10 ans.
- Fiche sanitaire à retirer à la MDJ ou à la mairie.
- Numéro d'allocataire CAF, MSA...
- Certificat médical d'autorisation à la pratique d'activités sportives.
- Un brevet de natation de 50m et/ ou test du boléro pour les activités nautiques.

Où & comment se renseigner ?

À la MDJ auprès de Pierre (directeur), Camille & Valentin (animateurs).



02.97.45.99.37



mdj@monterblanc.fr

facebook

Maison des jeunes de Monterblanc

Fonctionnement

L'équipe d'animation est responsable pendant le temps d'activités, ainsi que dans les locaux de la MDJ.

Modalités de paiement

- Toutes les activités devront être réglées après réception de la facture, envoyée à chaque fin de période de vacances.
- Participation annuelle pour la MDJ fixée par le conseil municipal de 6€.
- Possibilité de paiement global en espèces, en chèques (à l'ordre du trésor public), en chèques vacances, en chèque CESU et/ ou en bon CAF.

Programme des vacances de printemps 2017 de la mdi

LES NEWS DE LA

M.D.J

▣ Inscription aux animations des vacances de printemps à partir du Samedi 1er avril à 10h00 à la MDJ. Pour les autres jours, voir « Les horaires de la MDJ pendant la période scolaire ». *Voir le programme!!*

Les horaires de la MDJ pendant la période scolaire:

le mardi & jeudi: de 16h45 à 18h30

le vendredi: de 16h30 à 18h30

le mercredi: de 13h30 à 18h30

le samedi: de 13h30 à 18h00

le samedi matin précédant les vacances scolaires: de 10h00 à 12h00

Les horaires de la MDJ pendant les vacances:

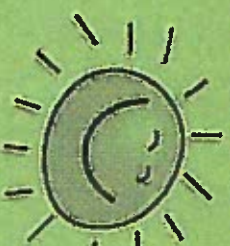
- du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h00 & de 13h30 à 18h30

- deux soirées pour les 14 ans & +: de 18h30 à 22h00 ou 23h00

(voir programme)

- une soirée pour les 10/ 13 ans: de 18h30 à 21h30

(voir programme)



▣ Pour cet été , Il y aura des camps de plusieurs jours. Afin d'être prioritaire sur les inscriptions, il faut participer à la « prépa camp » de chacun.

Voir le programme!!

▣ Les horaires du samedi matins ont changé. Il n'y aura que le samedi matin précédant les vacances scolaires où la MDJ sera ouverte de 10h00 à 12h00.

▣ Des animations auront lieu les mercredis après-midi en période scolaires, de 14h30 à 16h30. Un planning sera établi entre chaque période de vacances scolaires.

Tous les APRÈS MIDI DES VACANCES, les animateurs de la MDJ proposent des SPORTS à la salles des sports de la commune, de 14h30 à



DEMANDE DE DONNS POUR LA MDJ:

Nous recherchons des livres & BD pour préados & ados, ainsi que des chaises pliantes, des coussins et/ ou des oreillers.